



Creation d'une auto entreprise

Par **caramelita**, le **24/02/2010** à **00:03**

Bonjour,

Je travaille dans la vente et je désirerais exercer la couture en activité annexe en créant une auto entreprise. Je suis mariée sous le régime de la communauté légale mais nous sommes actuellement séparés en attendant le divorce.

Mes questions sont :

comment cela se passera-t-il pour mon auto entreprise ? est-elle à moi seule ou appartient-elle à 50 % à mon mari ? et les bénéfices de cette entreprise ?

Y a-t-il une solution pour que cette entreprise ainsi que ses bénéfices ne soit qu'à moi seule ?

Merci d'avance pour vos réponses qui me seront précieuses pour pouvoir me lancer...

Cordialement

Par **fabienne034**, le **24/02/2010** à **09:51**

Bonjour,

l'entreprise est à vous seule, vous n'avez pas à vous inquiéter

pour tout savoir sur l'activité d'auto entreprise

<http://www.fbis.net/autoentrepreneur.htm>

Par **caramelita**, le **24/02/2010** à **10:56**

mille mercis
cordialement
caramelita